

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 de Monsieur NGO-NGAKA Ferdinand, Secrétaire des Affaires Etrangères des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les Catégories et Hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 74/70 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n° 80/644 du 27 Décembre 1980 portant délogeage des avancements des agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville, le 3 Novembre 1983.

LE DECRET :

ARTICLE 1ER. - Monsieur NGO-NGAKA Ferdinand, Secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, en service au Ministère de la Coopération, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1982. A 2ans.

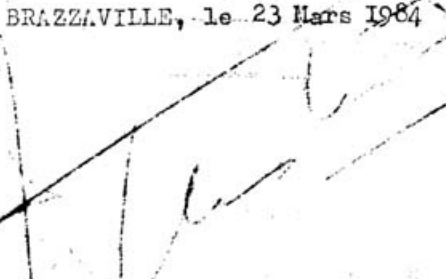
ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Mars 1984

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

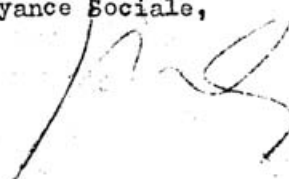
Le Ministre des Affaires Etrangères,


Pierre NZE.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Itihi OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2
PM.....	2
CAB/MAE.....	2
SGAE.....	2
MF.....	2
MTPS.....	2
DGTFP/DFP.....	4
DGB.....	2
DCF.....	2
SGCM/BC.....	2
D.M.F/DP.....	4
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
JORPC.....	2

